**Stage d’intégration en milieu de travail**

Madame, Monsieur,

Le Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme dispense les cours de transport par camion, mécanique de véhicules lourds et de transport par autobus. Ces formations prévoient un stage pratique en industrie.

L’élève sollicite votre participation afin d’avoir la possibilité d’effectuer son stage pratique dans votre milieu. Cette démarche est conditionnelle à ce que l’élève réussisse les compétences préalables au stage.

Le certificat d’assurance est disponible sur le site web : <http://www.cftr.ca/stages-et-emplois/employeurs/stage/>.

En ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, le CFTR dispense une formation générale sur les situations à risque liées au métier. Tout au long de la formation, le CFTR s’assure d’enseigner à l’élève la reconnaissance des risques et accompagne celui-ci pour qu’il développe des pratiques sécuritaires. De son côté, l’entreprise qui reçoit un stagiaire s’assure d’identifier les risques spécifiques à son milieu de travail, d’en informer le stagiaire et de contrôler les risques par un rappel fait au stagiaire en début de stage.

En espérant que vous accepterez de prendre cet élève en stage afin de lui permettre de compléter sa formation, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur,

Patrick Blanchette

**Le stage doit obligatoirement être autorisé par le CFTR. Vous recevrez un courriel de l’enseignant responsable vous confirmant l’autorisation de débuter le stage.**

**RESPONSABILITÉS DE CHACUNE DES**

**PARTIES IMPLIQUÉES DANS LE STAGE**

**ÉTABLISSEMENT DE FORMATION**

* De choisir ou d’approuver le milieu de stage de l’élève, en s’appuyant notamment sur les expériences antérieures avec les organisations envisagées;
* De définir les objectifs pédagogiques du stage;
* D’élaborer la convention de stage, en collaboration avec le milieu de stage lorsqu’applicable;
* De transmettre à l’élève la convention de stage ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement du stage;
* De respecter les modalités prévues à la convention de stage;
* D’informer le milieu de stage de ses règlements et de ses politiques applicables dans le cadre de l’activité de stage, notamment sa politique institutionnelle en matière de violences à caractère sexuel et sa politique en matière de propriété intellectuelle;
* D’intervenir de façon appropriée en cas de situation problématique ou de conflit. De définir les caractéristiques et les modalités d’évaluation de l’activité de stage et de s’assurer qu’elles sont bien comprises par l’élève stagiaire et le milieu de stage;
* D’assurer la qualité du stage au regard des objectifs de formation poursuivis par l’élève dans le cadre de son programme d’études;
* D’accompagner l’élève stagiaire ainsi que sa superviseure ou son superviseur en milieu de stage tout au long de l’activité de stage;
* D’informer l’établissement d’enseignement de toute situation problématique ou de tout conflit afin que l’intervention appropriée soit mise en place;
* D’évaluer la progression des apprentissages et l’atteinte des objectifs pédagogiques du stage par l’élève, en collaboration avec la superviseure ou le superviseur de stage désigné par le milieu de stage;
* De faire un suivi avec l’élève tout au long de son stage et une fois celui-ci terminé afin de faire un bilan de son expérience de stage.

**MILIEU DE STAGE**

* De reconnaître le rôle que lui confère sa participation aux apprentissages expérientiels des élèves et d’assurer un accompagnement et une supervision continue par un formateur dans le même véhicule que l’élève;
* D’offrir des projets de stage dont le descriptif de tâches et les responsabilités prévues sont cohérents avec les objectifs pédagogiques des programmes d’études visés;
* De participer à l’élaboration des modalités du stage, notamment celles liées à la supervision dans le milieu de stage;
* D’informer l’élève stagiaire des règles de santé et de sécurité et des règles de conduite en vigueur dans son organisation et d’en assurer l’application;
* De prendre connaissance de la convention de stage et des autres documents liés au stage fournis par l’établissement d’enseignement et d’en respecter les modalités;
* De prendre connaissance des règlements et des politiques établis par l’établissement d’enseignement et de s’engager à respecter les modalités qui s’appliquent à l’activité de stage et aux dates de début et de fin de stage apparaissant à la présente entente de stage;
* D’offrir un environnement de stage sain, sécuritaire et favorable à l’apprentissage et au développement de compétences de l’élève;
* De collaborer avec l’établissement d’enseignement en cas de situation problématique ou de conflit;
* L’entreprise s’engage à fournir un encadrement adéquat et structuré et informera l’élève stagiaire des *risques spécifiques à son type de transport* et son milieu de travail lors de son arrivée.

**L’ÉLÈVE**

* De prendre connaissance et de s’assurer de comprendre les objectifs pédagogiques du stage définis par l’établissement d’enseignement;
* De prendre connaissance et de s’assurer de comprendre la convention de stage et les autres documents liés au stage fournis par l’établissement d’enseignement et d’en respecter les modalités;
* D’exercer les tâches prévues à la convention de stage dans le milieu de stage;
* De respecter le code de déontologie applicable à sa future profession;
* De respecter les règles de santé et de sécurité et les règles de conduite du milieu de stage;
* De faire tous les suivis requis auprès de son établissement d’enseignement et auprès de son milieu de stage;
* D’effectuer et de transmettre les livrables prévus à la convention de stage dans les délais impartis;
* De se référer rapidement à son établissement d’enseignement pour toute situation problématique;
* L’élève s’engage à respecter les règles de l’entreprise et la réglementation en place actuellement. Pour ce qui est du registre des heures, l’élève complétera celui de l’entreprise. Il adoptera un comportement adéquat et avisera son responsable de stage de toutes problématiques rapidement. Le même code de vie s’applique autant dans le centre que dans l’entreprise. Les activités réalisées en stage devront être pédagogiques et l’élève est responsable de son stage. Je m’engage aussi à compléter les questionnaires fournis par mon enseignant responsable de stage et à participer au retour de stage qui est prévu à la dernière date de la présente entente.

**Entente de stage**

**Remettre à l’élève une fois rempli afin qu’il la fasse suivre à son responsable de stage.**

| **INFORMATIONS SUR LE STAGE** |
| --- |
| **Nom du stagiaire :** |  | **No. groupe :** |
| **Dates prévues du stage :** | **Du:** |  |
| **Au:** |  |
| **Nom de l’enseignant responsable au CFTR :** |  |
| **Courriel de l’enseignant responsable au CFTR :** |  |
| **Est-ce que le stagiaire sera rémunéré?** |  |

| **INFORMATIONS SUR L’ENTREPRISE (MILIEU DE STAGE)** |
| --- |
| **Nom de l’entreprise :** |   |  **NIR : R-** |
| **Adresse :** |   |
| **Téléphone :** |   | **Poste tél. :**  |
| **Nom du superviseur de****stage de l’entreprise :** |   |
| **Courriel du superviseur de stage de l’entreprise :** |   |

| **LIMITE DE COUVERTURE D’ASSURANCE APPLICABLE ET CNESST** |
| --- |
| Le centre de services scolaire souscrit une assurance responsabilité civile pour dommages à des véhicules n’appartenant pas au centre de services scolaire (F.A.Q. 27) utilisés dans le cadre des stages en transport routier, mais seulement lorsque le stagiaire est non rémunéré, agit sous la supervision d’un accompagnateur désigné et que le stage s’effectue dans la province de Québec. Dans ces mêmes conditions, le centre de services scolaire couvre les stagiaires pour des réclamations relevant de la juridiction de la CNESST. |



| **ENGAGEMENTS FORMELS DE L’ENTREPRISE (STAGE EFFECTUÉ HORS QUÉBEC)** |
| --- |
| Pour toute portion de stage en transport routier effectuée à l’extérieur de la province de Québec, l’entreprise s’engage à ne jamais faire conduire de véhicule au stagiaire ni à requérir qu’il participe, directement ou indirectement, à quelque décision ou à quelque action que ce soit en lien avec l’exercice d’un stage hors Québec. Tout au plus, le stagiaire sera passager au véhicule et n’aura qu’un rôle d’observateur.L’entreprise qui accueille un stagiaire dont le stage en transport routier s’effectue à l’extérieur de la province de Québec dégage le centre de services scolaire et le stagiaire de toute responsabilité à l’égard de toute réclamation ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, y compris les dommages matériels au véhicule, à ses équipements et accessoires, du fait de son stage effectué à l’extérieur du Québec. L’entreprise s’engage au surplus à prendre les faits et causes du centre de services scolaire et du stagiaire à l’égard de toute poursuite, enquête ou instance judiciaire ou quasi judiciaire, ainsi qu’à les indemniser à l’égard de toute somme qu’ils pourraient être condamnés à payer aux termes d’un jugement final ou à verser dans le cadre d’un règlement en lien avec l’exercice d’un stage hors Québec.L’entreprise renonce à poursuivre le centre de services scolaire et le stagiaire relativement à tout événement lié directement ou indirectement au stage effectué par ce dernier hors Québec.**Toute contravention par l’entreprise aux engagements susmentionnés aura pour effet de suspendre automatiquement le stage en transport routier de l’élève et de rompre tout lien de droit avec le centre de services scolaire et ce, pour toute la durée de la contravention.** |
| **Représentant autorisé de l’entreprise :** |   |
| (Nom en lettres moulées) | (Signature) |
| **Élève du CFTR :** |  |
| (Nom en lettres moulées) | (Signature) |
| **Membre de la direction du CFTR :**Patrick Blanchette, directeur |   |
| (Nom en lettres moulées) | (Signature) |